



Faute grave : Carton rouge pour Raymond Domenech ?

Actualité législative publié le 16/02/2011, vu 1687 fois, Auteur : [Juritravail](#)

Si Raymond Domenech s'est exprimé sur l'une des circonstances ayant entraîné son licenciement : l'échec de la dernière Coupe du Monde de football, on ne sait toujours pas si les juges considèreront son licenciement injustifié ou non.

En effet, [licencié pour faute grave](#) par la Fédération Française de Football, Raymond Domenech a saisi les juges pour [contester son licenciement](#).

L'occasion pour nous de faire un point sur la faute grave : qu'est-ce que la faute grave ? Quelles en sont les conséquences ?

- Définition :

La faute grave est la faute commise par le salarié et qui est d'une gravité telle qu'elle empêche le maintien du contrat de travail : elle implique donc un licenciement (Arrêt de la Chambre sociale de la Cour de cassation du 27 septembre 2007. N° de pourvoi : 06-43.867). En cas de contestation d'un licenciement pour faute grave, ce sont les juges qui apprécient si le comportement du salarié est ou non constitutif d'une telle faute.

- Conséquences :

La faute grave prive le salarié de son indemnité de licenciement mais également de préavis. Reste seulement dû au salarié son indemnité de [congrés payés](#).